

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122 – 23  
du Code Général des Collectivités Territoriales – Porter à connaissance –  
Décisions prises depuis le 7 février 2013**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 38*

**LE 14 MARS DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n° 6), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 5 à la question n° 16), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 25), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 6), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 5), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 36), M. LAPENA Christian (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme DELANDRE Béatrice à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 25), M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane, Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 et 3 février 2009 et 14 mai 2009, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

→ Réalisation de diagnostics immobiliers avant la cession de bâtiments communaux et pour les bâtiments à usage principal d'habitation proposés à la location – Avenant n°2 au marché n° 11.018 portant sur la prolongation d'un an du marché afin de prendre en considération les diagnostics non réalisés ou à réactualiser en raison des reports des cessions. Cet avenant n'a pas d'incidences financières – Titulaire : Société DESIM – Durée : A compter du 11 février 2013 jusqu'au 10 février 2014,

→ Aire d'accueil des camping-cars sise quai de la Marne – Convention d'occupation du domaine public portuaire concernant deux parcelles représentant une superficie globale de 5 373 m<sup>2</sup> – Titulaire : Syndicat Mixte du Port de Dieppe – Echéance de la convention : 31 décembre 2017,

→ Rédaction d'un texte littéraire destiné à une publication présentant la Ville de Dieppe intitulé « Dieppe, ce sont nos vies qui font la Ville » – Titulaire : M. Arno Bertina – Coût : 1 583,60 € TTC,

→ Formation avec l'AFPA de Haute-Normandie « Agent d'entretien du bâtiment », pour un agent de la Ville de Dieppe – Durée : 571 heures de cours, du 21 décembre 2012 au 29 novembre 2013 – Coût : 7 803 € nets,

→ Contrat de service de gestion en ligne de données de consommation et de facturation d'énergies « Dialège Internet » – Titulaire : Electricité de France - Durée : à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée ferme de trois ans – Montant mensuel de la prestation : 145 € HT.

→ Travaux d'aménagement dans l'éco-quartier du Val d'Arquet – Prolongation de la rue de la Caravelle – Lot 1 : Terrassement – Voirie – Assainissement – Maçonnerie – Avenant n° 1 au marché n° 12.124 pour la prise en compte de travaux complémentaires de traitement de sol liés au résultat des fouilles archéologiques et de travaux modificatifs - Titulaire : Entreprise EUROVIA Haute-Normandie – Incidence financière : moins value de 374,82 € HT,

→ Travaux d'aménagement dans l'éco-quartier du Val d'Arquet – Prolongation de la rue de la Caravelle – Lot 2 : Réseaux divers – Avenant n° 1 au marché n° 12.125 portant sur les travaux modificatifs du futur giratoire de la rue de la Caravelle – Titulaire : Eurovia Haute Normandie – Incidence financière : moins value de 22 394,07 € HT,

→ Formation « Conduite en sécurité des grues auxiliaires de chargement » – Recyclage CACES R 390 pour 6 agents de la Ville de Dieppe – Organisme : NFD – Durée : 2 jours – Coût : 1 520 € HT,

➔ Convention « Analyse des pratiques professionnelles » auprès de l'équipe des animateurs du centre petite enfance de la bibliothèque-Ludothèque Camille Claudel - Titulaire : Association Inseraction – Coût forfaitaire de la séance : 170 € TTC, soit un coût total de 1 530 € TTC correspondant à 9 séances – Période : de janvier à juin et d'octobre à décembre 2013,

➔ Acceptation de dons privés de la famille de M. André Voisin à titre gracieux au Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir :

- Livres (Œuvres d'André Voisin en langue française et traductions en langue étrangère),
- Photographies,
- Diplômes et Médailles,
- Iconographie.

Conditions restrictives émises par la famille :

1/ Fonds indissociable

2/ Exploitation et emprunt à titre gratuit des documents au profit de l'Association « Comité pour la commémoration du souvenir d'André Voisin et de la coopération avec Cuba »

➔ Accueils de loisirs - Régie de recettes et d'avances – Cessation de la Régie mise en place le 28 juillet 2008 à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

➔ Accueils pré et post scolaire – Cessation de la Régie mise en place le 13 septembre 2001 à compter du 1<sup>er</sup> février 2013,

➔ Restaurants scolaires – Cessation de la Régie mise en place le 10 mai 1988 à compter du 1<sup>er</sup> février 2013,

➔ Fonds Camille Saint-Saëns - Défraiements de Mme Marie-Gabrielle Soret et M. Yves Gérard pour les frais engagés, sur l'année 2013 – Traitement des correspondances (prise en charge du transport aller/retour, de l'hébergement sur la base de 60 € par nuit avec petit-déjeuner, des repas sur la base de 15,25 € par repas),

➔ Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'une ou plusieurs délégation (s) de service public et/ou marché (s) public (s) relatif (s) au stationnement payant sur voirie et en ouvrages – Modalités de paiement de la phase 4 « passation » - Avenant n° 1 au marché n° 11.171 – Titulaire : Société Jean-Pierre Molé,

➔ Fourniture de matériel électrique de bâtiment et tertiaire - Avenant n° 1 au marché n° 12.312 ayant pour objet d'apporter des précisions sur le régime applicable aux commandes non urgentes – Titulaire : Société REXEL France,

→ Transports de passagers liés aux activités scolaires (natation, musique, sports et divers) et aux manifestations organisées à destination du public de la Ville de Dieppe (personnes âgées, groupes sportifs...) – Lot n° 1 « transports intra muros liés aux activités scolaires » - Avenant n° 1 au marché n° 12.251 portant rectification du planning prévisionnel - Incidence financière : hausse de 4 283,39 € HT,

→ Animation dans le cadre de la fête du jeu qui se tiendra le jeudi 9 mai 2013 à la salle des Congrès de Dieppe – Bénéficiaire : Association « AMC et Les Tontons Tourneurs » - Coût de la prestation : 1 500 € TTC – La Ville de Dieppe prendra en charge la restauration des artistes le jeudi 9 mai midi et les droits d'auteur,

→ Convention d'occupation temporaire du domaine public – Mise à disposition de la parcelle municipale cadastrée 217 BH 114 (ZAC du Belvédère) – Occupation et exploitation d'une station de radiotéléphonie mobile – Bénéficiaire : Société Bouygues Télécom – Durée : à compter du 25 novembre 2012 pour une durée de 13 mois – Coût annuel : 4 875 € nets,

→ Convention d'occupation d'un local dans les bâtiments de l'ancien CFA Vauban – Avenant n° 1 à la convention ayant pour objet de préciser le quota d'interventions culturelles à réaliser par le bénéficiaire M. Marti Folio auprès du public (15 heures / an),

→ Fourniture d'abonnements de périodiques et magazines en langue française sur support papier ou électronique pour le réseau des bibliothèques - Bénéficiaire : Société Ebsco Information Services – Montant annuels minimum de 10 000 € HT et 20 000 € HT maximum – Durée : 12 mois à partir de l'année 2013, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et par période de 12 mois,

→ Mission d'assistance et de conseil en finances, fiscalité et évaluation des politiques publiques – Avenant n° 1 au marché n° 10.046 afin de réajuster le montant forfaitaire des prestations réellement accomplies au cours des années 2010, 2011, 2012 (moins value globale de 27 637,50 € HT) et définir le montant des prestations qui seront demandées en 2013, soit un montant de 13 400 € HT,

→ Formation avec l'organisme « ARPEGE » au Logiciel Concerto V5 à destination de 5 agents du service Petite Enfance – Durée : 5 journées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 - Coût : 5 100 €.

Après avoir entendu les précisions apportées par M. le Maire au questionnement de M. Jean Bazin quant :

- à l'aire d'accueil des camping-cars, quai de la Marne et au renouvellement de la convention d'occupation du domaine public portuaire de deux parcelles d'une superficie de 5 373 m<sup>2</sup>,

- à la rédaction d'un texte littéraire par M. Arno Bertina, destiné à la publication d'une brochure et d'un film institutionnel intitulés « *Dieppe, ce sont nos vies qui font la ville* »

ainsi qu'un complément d'informations apporté par M. Christian Cuvilliez sur l'acceptation du don privé de la famille de M. André Voisin.

☛ **Le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--